

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 septembre, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Isabelle GROUIEC
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	M. Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
M. Alain COSSON	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Danielle GRANOUILLET (à Mme Josiane HUGUET)
M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)
Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)
Mme Marie-France MARMY (à M. Alain COSSON)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
M. Jean-Louis DERBIAS (à M. Florent MONEYRON)
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Etaient absents :

M. Bruno BOSLOUP
Mme Bernadette RIOS
M. Thierry TISSERAND

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 / Représentés : 7 Votants : 32

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Est arrivée en cours de séance à compter de l'OJ n° 09 Mme Julie MONTBRIZON
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION
– ANIMATION DU TERRITOIRE**

RESSOURCES HUMAINES
CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION
ANIMATION DU TERRITOIRE

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste permanent à temps complet de chargé de mission animation du territoire, sur le grade d'attaché, catégorie A, à compter du 1^{er} octobre 2021,

Le Conseil de la Communauté de communes, DECIDE

- De créer un poste permanent d'attaché à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2021 pour exercer les fonctions de chargé de mission animation du territoire, à savoir :
 - o Conseiller / animer les élus et acteurs locaux dans la définition et la mise en œuvre du projet de territoire et assure le suivi des politiques contractuelles,
 - o Elaborer, rédiger, coordonner avec les partenaires les conventions / contrats / demandes de subvention,
 - o En appui du VP en charge de la mutualisation et de la Maison France Services (MFS) : mettre en œuvre le schéma de mutualisation défini par les élus et l'organisation de la MFS.
- Les crédits afférents étant inscrits au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de communes DECIDE de créer un poste permanent d'attaché à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2021, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.